



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 MARS 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 38

Votants : 47

N° CC2024-02-05

OBJET :
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 28 février 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Didier BOURNAT ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Cédric BOILOT.

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20240305-DCC20240205-DE
Reçu le 22/03/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teillet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1, L 5211-36 et D 2312-3 modifiés relatifs à la tenue et au contenu du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et dont la population est supérieure à 10 000 habitants,

Vu le document « rapport d'orientation budgétaire 2024 » ci annexé,

Considérant qu'un débat sur les orientations du budget de l'exercice doit intervenir au sein du conseil communautaire dans les deux mois précédents l'examen du budget,

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la tenue des débats sur le rapport susvisé.

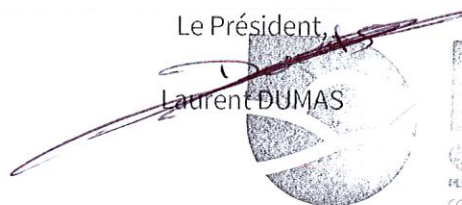
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de donner acte au Président de la présentation des orientations budgétaires proposées pour l'année 2024 ;
- décide de constater que le débat prévu sur ces orientations a effectivement eu lieu conformément aux dispositions du code général des collectivités locales susvisées.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 5 mars 2024.

Le Président,

Laurent DUMAS



**Pays
de
Saint-Eloy**
communauté de communes



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Rappel réglementaire :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. L'adoption du budget qui n'aurait pas été précédée de ce rapport est entachée d'illégalité (TA de Versailles, 28 /12/93, commune de Fontenay-le-Fleury).

Au niveau de la procédure, le ROB doit faire l'objet d'un vote et d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi (le débat d'orientation budgétaire est aussi retranscrit dans une délibération spécifique mais sans vote, car il constitue une simple information de l'assemblée délibérante).

Perspective de conjoncture économique

Comme en 2022, la stagflation est toujours présente en 2023. Pour rappel, elle correspond à la situation que nous rencontrons actuellement (au niveau national et également au niveau européen) avec une inflation des prix et une croissance économique qui stagne. Cette dernière est de +0.9 % en 2023 mais avec une inflation à 3.1 % sur janvier 2024 (sur une année glissante), qui baisse, mais qui reste conséquente (l'inflation est montée à plus de 6 % et a été de 5 % sur 2023). C'est l'alimentation qui a pesé sur cette inflation mais avec l'augmentation des salaires, ce sont les services qui vont générer de l'inflation (avec un prévisionnel sur l'année 2024 de 2 à 2.5 % d'inflation générale, 1.5% pour l'alimentation et 3 % pour les services).

La croissance va rester hésitante avec des disparités entre secteurs (source INSEE, Note de conjoncture de février 2024).

Le déficit 2023 de l'état s'élève à 172.1 milliards plus élevé qu'initialement prévu, avec des recettes fiscales moindres (TVA, Impôts sur les sociétés). La ramenée du déficit à 3% du PIB est peu probable (4.9 % en 2023, objectif à 4.4 % en 2024 cf. supra).

Concernant la France, une croissance de 0,8 % en 2024 est prévue (1 % par le gouvernement, prévision récemment baissée) et de 1,5 % en 2025, avec une décélération significative de l'inflation qui passerait de 5 % en 2023 à 2,4 % en 2024 et 1,7 % en 2025. En revanche, le taux de chômage devrait progresser un peu, de 7,3 % en 2023 à 7,6 % cette année, après plusieurs années de baisse.

Concernant le commerce mondial, puissant contributeur potentiel à la croissance, on peut observer que :

- les chaînes d'approvisionnement mondiale sont secouées par les bouleversements géopolitiques.
- Les restrictions au commerce mondial se sont accrues depuis 2018, en particulier dans les échanges entre les États-Unis et la Chine.
- Les chaînes d'approvisionnement se transforment, la fragmentation géoéconomique du monde, si elle se poursuit, pourrait réduire de 5 % la taille de l'économie mondiale sur le long terme.

Faible croissance, multiples défis

La croissance mondiale devrait fléchir encore davantage cette année dans un contexte marqué par des politiques monétaires restrictives, un durcissement des conditions financières et la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements. Une intensification du conflit au Moyen-Orient, des tensions financières accrues, une inflation persistante, une fragmentation des échanges commerciaux et des catastrophes climatiques sont autant de risques baissiers qui pèsent sur les perspectives de croissance.

(source KPMG)

Le programme de stabilité a pris forme à travers le projet de loi de programmation des finances publiques 2024 – 2027 (LPPF) dont l'objectif d'évolution des grands soldes est prévu comme suit :

Déficit public et trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités locales Projet de Loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027

	2024	2025	2026	2027
Déficit public	-4,5%	-4,0%	-3,4%	-2,9%
Taux d'inflation anticipé	3,0%	2,1%	1,8%	1,8%
Evolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales	2,5%	1,6%	1,3%	1,3%

Les collectivités du bloc local sont confrontées aujourd'hui à un double défi : d'une part, faire face à un affaiblissement de leurs marges de manoeuvre et une stagnation de leur épargne brute (relèvement du point d'indice de la FPT, effets persistants de l'inflation...) et d'autre part, s'engager dans la transition énergétique et écologie ce qui nécessiterait de doubler le montant actuel de leurs investissements.

Depuis 2020, l'économie française, comme l'ensemble des économies du monde, est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément sa trajectoire de croissance. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées en grande partie par l'épidémie de Covid et les réponses sanitaires et budgétaires, avec en cascade des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, 2022 a été l'année de la crise énergétique, de la guerre en Ukraine et du retour de l'inflation. L'aplatissement de la trajectoire du PIB en 2022 reflète donc une reprise manquée, voire une forme de « récession » par rapport à la reprise dynamique « post-Covid » qui était attendue. Bien que la croissance trimestrielle ne soit pas passée en territoire négatif, l'ampleur des chocs subis (énergie, incertitude et tensions

géopolitiques, difficultés d'approvisionnement) a conduit à réduire la croissance du PIB de la France de -1,6 point (de 4,1 % initialement prévu en octobre 2021 à 2,5 % réalisé) en 2022, ce qui en temps normal aurait été diagnostiqué comme à une récession. En 2023, avec une inflation encore élevée (+5 % en 2023) et un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE, la croissance du PIB serait de 0,9 %. L'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation (+3,3 % en moyenne annuelle et 2,3 % en glissement annuel en fin d'année en prévisionnel) mais la croissance resterait modeste (+0,8 %) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs. La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, seraient celles du retournement de la courbe du chômage, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine. La faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passées auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années (Source OFCE).

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, l'exécution du budget 2023, comme 2022, aura été marqué, par une brutale accélération de l'inflation malgré des résultats confortables. La continuité d'une gestion mieux maîtrisée des coûts, accompagnée d'une certaine dynamique des recettes à caractère économique, permettra à la communauté de communes de dégager en 2024 un autofinancement conséquent.

Les charges générales :

Source DDFiP – 2022 & 2021 (pas de mise à jour plus récente)

Fiche n°1 : Les ratios de niveau		
	montant en €	montant en €
FONCTIONNEMENT		
Total des produits de fonctionnement = A	6 711 752	6 422 993
dont : Produits de fonctionnement CAF	6 711 752	6 422 993
dont : Impôts locaux	2 055 488	2 572 824
Reversements de fiscalité des GFP	-2 038 802	-2 038 802
Autres impôts et taxes	1 697 671	1 391 021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 572 517	2 475 832
Dotation globale de fonctionnement	704 582	694 923
Autres dotations et participations	1 437 005	1 123 920
dont : FCTVA	1 428	415
Produits des services et du domaine	235 943	183 433
dont : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0
Total des charges de fonctionnement = B	5 839 337	5 465 802
dont : Charges de fonctionnement CAF	5 627 039	5 259 725
dont : Charges de personnel (montant net)	1 443 397	1 346 371
Achat et charges externes (montants nets)	713 265	493 073
Charges financières	7 952	10 306
Subventions versées	495 722	595 637
Contingents	2 782 542	2 639 581
Résultat comptable = A - B = R	872 414	957 191
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 084 712	1 163 268

AR Prefecture

063-200072080-20240305-DCC20240205-DE
Reçu le 22/03/2024

Compte	Intitulé	CA 2022	CA 2023
011	Charges de gestion générale	717 140,26	1 076 789.96
012	Charges de personnel	1 588 737,46	1 782 903.80
65	Autres charges de gestion courante	3 438 695,17	3 751 513.63
014	Atténuation de produits	2 443 177,82	2 331 338.72
66	Charges financières	7 952,31	6 609.49
67	Charges exceptionnelles	19 854,57	0.00
022	Dépenses imprévues	0,00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 297,99	224 699.95
TOTAL Dépenses		8 427 855.58	9 173 855.55

Début des travaux de GEMAPI

Compte	Intitulé	CA 2022	CA 2023
70	Produits des services	235 942,57	295 229.23
73	Impôts et taxes	6 730 052,00	7 531 969.32
74	Dotations et participations	2 141 587,29	2 358 802.13
75	Autres produits de gestion courante	36 579,08	15 641.51
77	Produits exceptionnels	10 768,55	6 305.61
013	Atténuation des charges	145 340,45	93 303.70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0.00
TOTAL Recettes		9 300 269.94	10 301 251.50

Excédent

1 127 395.95

Les charges générales sont prévues en augmentation en 2024 ;

- L'inflation (prévisionnel 2.5 %)
- L'augmentation des coûts de l'énergie qui continue,
- Finalisation des recrutements pour les postes à pourvoir (sans ouverture de poste) et de la masse salariale (régime indemnitaire).

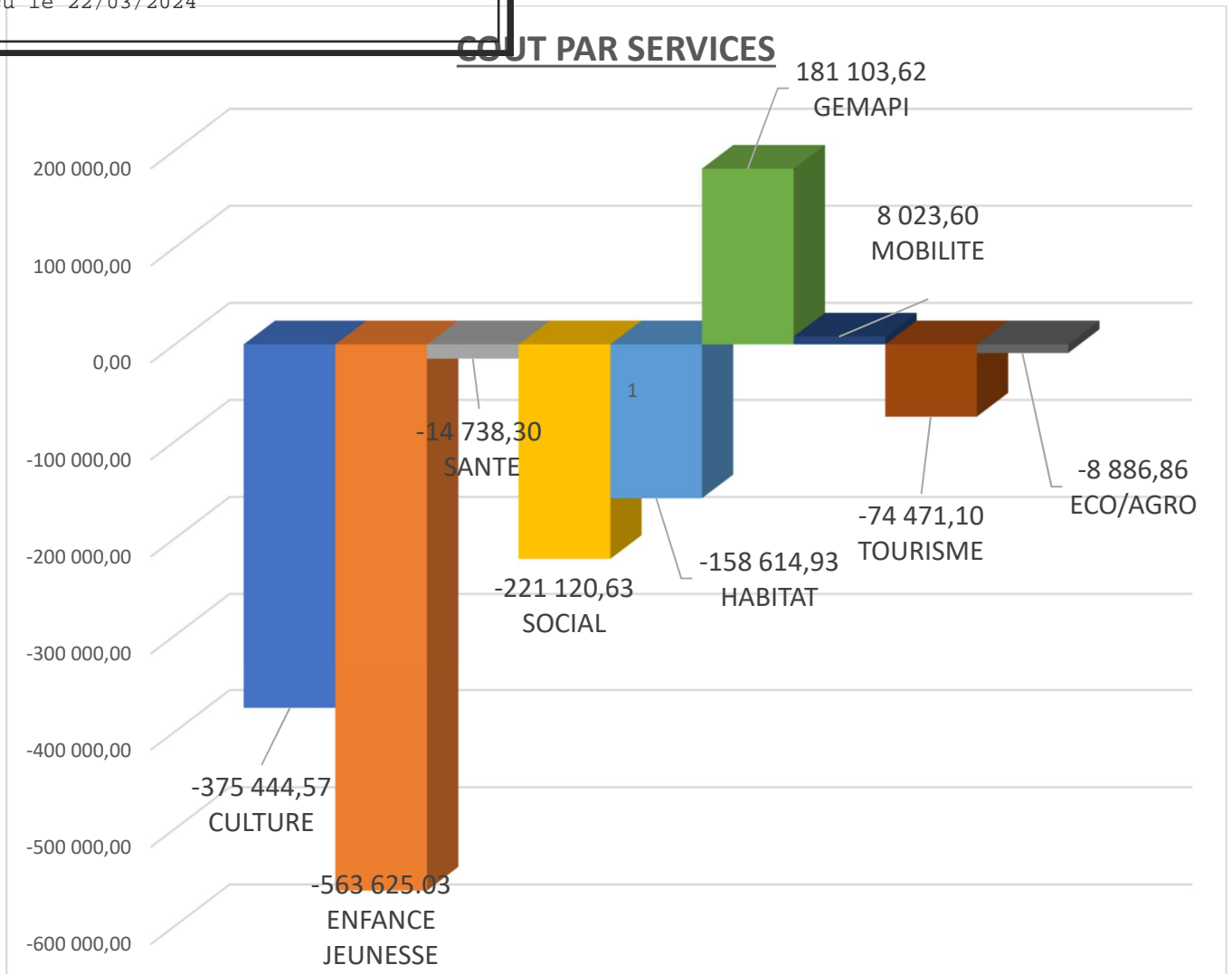
AR Prefecture

063-200072080-20240305-DCC20240205-DE
 Reçu le 22/03/2024

Les coûts par services .

	REALISE 2023
Médiathèque	-175 062,89
Saison Culturelle/Micro folies	-145 568,71
Multimédia/Numérique	-54 812,97
CULTURE	-375 444,57
ALSH Pionsat Biollet	-84 395,92
ALSH Clé des Champs	-161 004,31
Micro crèche Pionsat	-52 222,57
ALSH St Eloy	-140 195,00
Autres activités pour les jeunes	0,00
Autres RAM	-25 000,00
Micro crèche St Gervais	-65 157,90
Micro crèche St Maurice	-35 649,33
ENFANCE JEUNESSE	-563 625,03
SANTE	-14 738,30
SOCIAL	-221 120,63
HABITAT	-158 614,93
GEMAPI	181 103,62
MOBILITE COVOIT'SANTE/BUS	8 023,60
ADMINISTRATION GENERALE	-1 237 185,92
Via Ferrata	7 560,00
Tourisme	-82 031,10
TOURISME	-74 471,10
Economie	-98 909,32
Agricole	-3 169,29
Bois des Brosses	2 436,37
BA ZA de la CCPSE	227 478,05
BA Location de la CCPSE	-131 955,91
BA Atelier Relais (<i>Jaillot</i>)	-4 766,76
ECO / AGRI	-8 886,86
BA Maison de Santé	
OPERATIONS NON VENTILBLES	3 682 200,97
ORDURE MENAGERE	910,48

COUT PAR SERVICES



L'évolution des charges de personnel :

La structure des effectifs

Au 31 décembre 2023 :

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	8	18	26
Contractuels	6	14	20
Total	14	32	46

AR Prefecture

063-200072080-20240305-DCC20240205-DE

Reçu le 22/03/2024

Historique des résultats

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXES	CUMULES
2017	201 494,84 €	29 238,87 €	230 733,71 €
2018	243 336,38 €	55 698,06 €	299 034,44 €
2019	245 601,97 €	13 571,62 €	259 173,59 €
2020	314 170,50 €	-57 720,20 €	256 450,30 €
2021	957 191,25 €	-3 524,13 €	953 667,12 €
2022	872 414,36 €	-38 752,74 €	833 661,62 €
2023	1 127 395,95 €	90 755,38 €	1 218 151,33 €

Les reversements aux communes membres :

Les Attributions de Compensation modifiées et validées en CLECT et Conseil communautaire en 2023 vont faire baisser les dépenses pour la CC de 147 685 € en 2024.

Les budgets annexes :

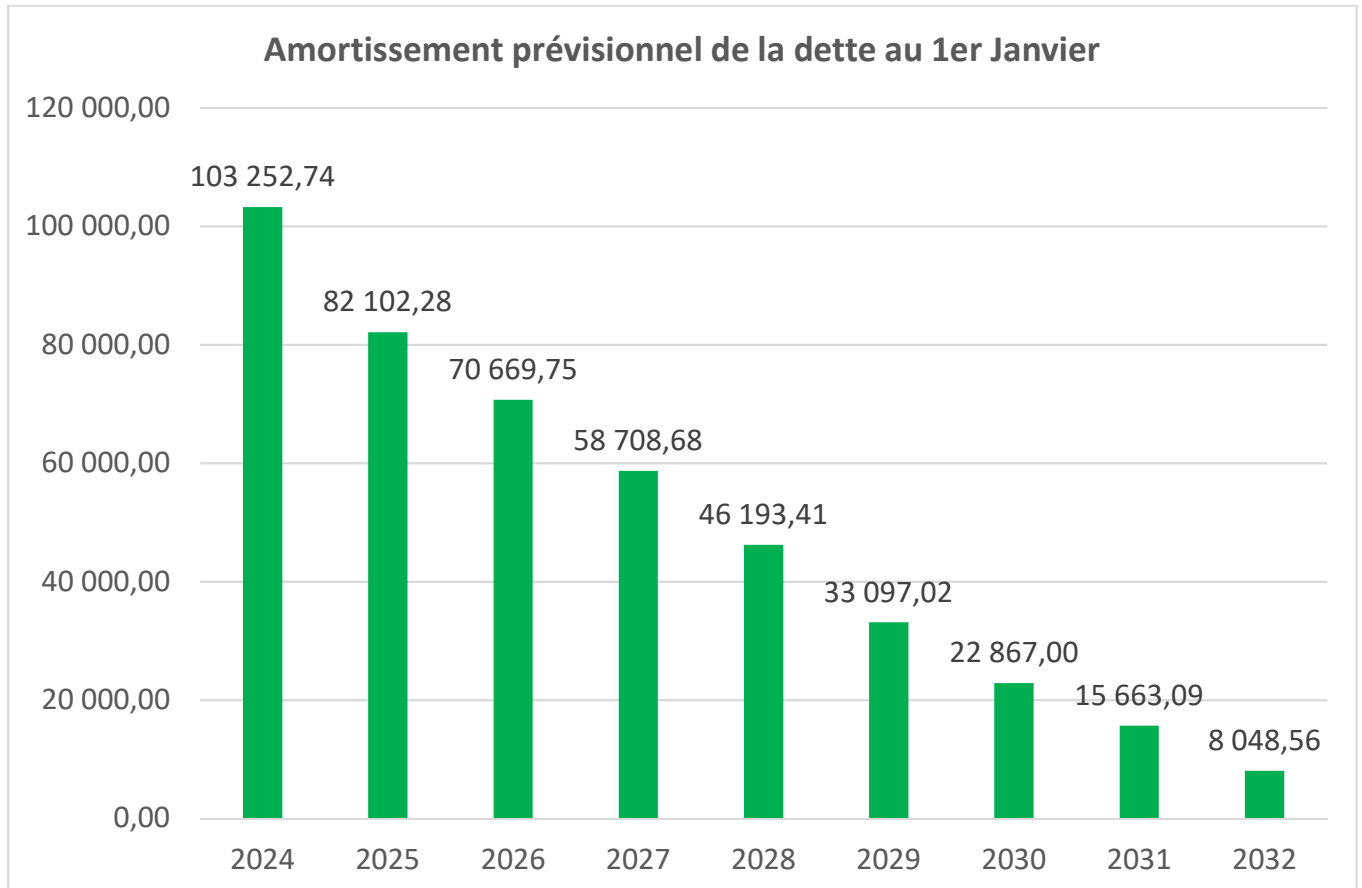
En lien avec la DDFiP, le nombre de budget annexe a été réduit en 2023 à 4 :

- Le budget annexe « ZA de la CCPSE »
- Le budget annexe « Atelier Relais »
- Le budget annexe « Location professionnelle de la CCPSE»
- Le budget principal

Les intérêts de la dette :

Les intérêts de la dette continueront à diminuer en 2024.

La capacité de désendettement est donc toujours inférieure à un an

**LES INVESTISSEMENTS**

La GEMAPI commence à engendrer des travaux, l'étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement est en cours, l'OPAH tourne à plein (les résultats prévisionnels 2024 sont d'ores et déjà atteints !) etc, les orientations en investissements se feront principalement vers le développement économique, solaire dôme, les différents projets (entamés ou non) vont donc se poursuivre (mobilités, aménagements...). Dans un contexte global incertain, l'action doit se faire de façon consolidée et réfléchie, c'est le cas avec :

- **La structuration/développement des services à la population**, enfance-jeunesse : CTG, étude/plan d'action, PVD, évolution du service micro-folie et du service numérique, projets autour de l'AMI « pleine nature » et du tourisme (vélorail, Bois des Brosses, balisage sentiers randonnées).
- **Mais également des Communes avec la mise en œuvre du fonds de concours prévue pour 2024**
- **La transition écologique**, Plan d'actions pour les mobilités, début des travaux GEMAPI, Solaire Dôme, OPAH, réflexion autour de la planification (PCAET, PLH voire PLUI)
- **Le développement économique**, plan stratégique, fond d'aides aux entreprises, reprise du fonds A 89, animation autour de la maison de l'entrepreneur.

CONCLUSION

Avec 2024, dans un contexte géopolitique tendu, une économie en berne et un État qui a besoin de réduire sa dette (pour rappel dans la LPFP 2023-27, il est demandé de réduire les dépenses de 0.5 % tous les ans), la Communauté de Communes continue son action auprès de la population. Avec une inflation à 5 %, une politique forte sur le personnel (réforme du régime indemnitaire) est entamée (CIA prévu dans le courant 2024) afin de redonner de l'attractivité.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2024 avec l'objectif de financer dans de bonnes conditions de gestion le programme d'investissement avec une volonté d'avoir un maximum d'effet levier sur le territoire, tout en continuant à améliorer la gestion du quotidien.